

# LA LETTRE DE KITRI

Lettre d'information du tri sélectif • n° 7 - SEPTEMBRE 2010

## Mieux trier pour optimiser le service « déchets ménagers »



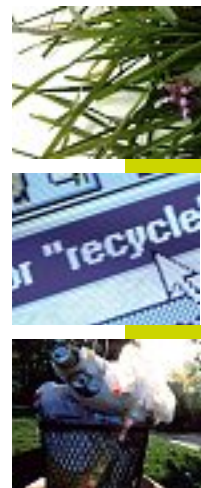
### Le Grenelle de l'environnement

Retrouvez toutes les informations sur les déchets ainsi que les consignes du tri sur notre site Internet [www.cc-seletvermois.fr](http://www.cc-seletvermois.fr) rubrique Déchets

Le Grenelle de l'Environnement est une loi de 2009 qui arrête des décisions à long terme en matière d'environnement et de développement durable. Le Grenelle II est un projet de loi qui vise à mettre en application ces recommandations.

Le Grenelle de l'environnement impose, entre autre, de réduire de 7 % la production des déchets ménagers et d'obtenir un taux de recyclage des déchets d'emballages ménagers de 75 % en 2012.

**Comment respecter ces préconisations à l'échelle de notre territoire ?**



### Notre situation actuelle

Récapitulatif des tonnages collectés par la Communauté de Communes en 2009 et coûts associés

	Tonnage 2009	Ratio * (kg/hab/an)	Dépenses en €
Ordures ménagères résiduelles	7 900	308	1 554 087
Emballages ménagers recyclables	1 022	40	498 214
Verre	679	26,5	34 495
Déchets végétaux	1 560	61	83 424
Déchèterie	3 854	150	323 967
DASRI**	0,287		5 224
Frais généraux : personnel, publication des lettres du tri...			44 078
<b>TOTAL</b>	<b>15 015</b>	<b>586</b>	<b>2 543 489</b>

\* Base de calcul des ratios à l'habitant INSEE 1999

\*\* Déchets d'Activité de Soins à risques infectieux pour les personnes en automédication

### À NOTER

La Communauté de Communes a reçu une recette d'environ 200 000 € provenant du soutien des éco-organismes partenaires et du rachat des matériaux triés devenus matières premières issus de :

- La collecte sélective
- La déchèterie

### Tout le monde doit se sentir concerné !

- ▶ **Les industriels** sont impliqués dans cette démarche au niveau national puisqu'ils doivent :
  - produire des emballages recyclables, à défaut ils seront taxés d'un malus (éco-conception)
  - participer à la recherche environnementale
  - aider à l'uniformisation des consignes de tri.
- ▶ **Pour les habitants**, il est important de :
  - réduire la quantité d'ordures ménagères en triant mieux !
  - privilégier l'achat de produits avec le moins d'emballage possible
  - revendre, donner ou réutiliser des produits plutôt que de les jeter.

Exemple : Réaliser un composteur avec des palettes



Composteur réalisé avec des palettes

## Améliorations possibles et incidence financière sur notre territoire

### LE PLASTIQUE (2,80 kg/hab/an)

#### Pourcentage de recyclage des plastiques Rang des pays européens

1. Allemagne :	44,3 %
2. Belgique :	40,8 %
11. Italie :	28,4 %
12. Luxembourg :	27,8 %
13. Pologne :	24,5 %
15. Espagne :	24,3 %
17. France :	21,7 %

#### Recettes issues de la vente du plastique trié

En 2008 : 16 333 €  
En 2009 : 8 557 €

#### LE CONSTAT

Au niveau national, 1 bouteille plastique sur 2 est collectée (3,13 kg/hab/an).

Pourquoi seulement 2,80 kg/hab/an est collecté sur le territoire de la Communauté de Communes ?

- Des flaconnages sont oubliés. À ce propos, pensez à mettre dans le sac jaune les flaconnages issus de la salle de bain (bouteille de shampoing...) et de l'entretien (lessive, lave vitre...).
- Certaines personnes ne se donnent pas la peine de trier

#### QUELLES MOTIVATIONS POUR TRIER MIEUX ?

Les déchets issus de la collecte sélective sont **recyclés** pour devenir de nouveaux produits : bouteilles, profilés, sièges autos, fibres, arrosoirs...

Le plastique trié ainsi revendu en tant que matière première engendre des **recettes** pour la Communauté de Communes intégrées au budget « déchets ménagers ».

#### LE BON RÉFLEXE : mettre les déchets recyclables dans le sac jaune

**Attention !** Le plastique est une des différentes familles de produits qui sont recyclables.

Les briques alimentaires, les cartonnages, les journaux revues magazines et les produits en acier et en aluminium sont également à mettre dans le sac de tri !

Pour télécharger le guide du tri et pour plus d'infos, merci de vous rendre sur notre site [www.cc-seletvermois.fr](http://www.cc-seletvermois.fr) rubrique déchets – Tri sélectif et rubrique Nos publications.

Plus d'infos sur les produits issus du recyclage dans la lettre du tri n° 5 téléchargeable sur notre site Internet rubrique Nos publications



### LE VERRE (26,5 kg/hab/an)

#### LE CONSTAT

Sur notre territoire, il reste encore 36 % de verre ménager dans les ordures ménagères.

#### QUELLES MOTIVATIONS POUR TRIER MIEUX ?

- Collecter l'équivalent de la moyenne nationale (34,6 kg/hab/an) permettrait de faire **une économie de 17 400 € par an**.
- Si toutes les bouteilles en verre utilisées étaient déposées dans les conteneurs, le tonnage d'ordures ménagères diminuerait de 380 tonnes. Cette baisse diminuerait le budget « déchets » de la Communauté de Communes de **31 800 €**, équivalent à une **baisse de 0,15 %** de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

#### › Collecte et traitement :

- des ordures ménagères : 200 €/t
- du verre en conteneur : 50,8 €/t

#### › Recette à la tonne de verre : 27 €/t



**LE BON RÉFLEXE :** ne plus jeter le verre alimentaire (bouteilles et verrines) aux ordures ménagères et les apporter dans les conteneurs spécifiques.

**Mais attention !** certains produits en verre comme par exemple les ampoules, les miroirs, le verre non transparent, le pyrex, le cristal... ne sont pas à mettre dans les conteneurs.

Emplacement des conteneurs et consignes du tri dans la lettre du tri n° 2 et sur notre site Internet rubrique Déchets – Apport volontaire





## LES DÉCHETS VÉGÉTAUX ET AUTRES DÉCHETS FERMENTESCIBLES (1 560 t en 2009)

### LE CONSTAT

Malgré un contrôle poussé, trop de déchets végétaux sont mis dans les ordures ménagères !

### QUELLES MOTIVATIONS POUR TRIER MIEUX ?

Déposer ses déchets végétaux avec les ordures ménagères plutôt que de les mettre dans les bennes d'apport volontaire coûte **4 fois plus cher** !

### LES BONS RÉFLEXES

- Apporter les déchets verts dans les bennes prévues à cet effet (rétrocession gratuite de compost, selon le stock disponible, aux services techniques en appelant au 03.83.20.78.01)

- Faire du compost chez soi !

Un agent des services techniques se tient à votre disposition pour vous montrer un mode de conception simple et économique d'un composteur ! Il est aussi là pour vous conseiller dans son utilisation.



Emplacement des bennes sur notre site Internet rubrique Déchets – Apport volontaire

› Coût de revient de la collecte et du traitement des déchets végétaux quand ils sont déposés...

...dans les OM : 200 €/tonne  
...dans les bennes : 53 €/tonne

› Dont traitement seul :

...OM : 107,2 €/tonne  
...bennes : 19,8 €/tonne



## LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (D3E)

### LE CONSTAT PAR RAPPORT AUX DEUX COLLECTES POSSIBLES

#### → Faire ramasser ses D3E à sa porte

Les objets collectés sont amenés au centre de stockage des déchets ultimes et ne sont pas valorisés.

#### → Amener ses D3E à la déchèterie

170 tonnes ont été collectées à la déchèterie en 2009 soit **6,66 kg/hab/an** (moyenne régionale 4,89 kg/hab/an)

### Que sont les D3E ?

- Le gros électroménager FROID (réfrigérateur) et HORS FROID (gazinière) et ÉCRANS (TV, informatique)
- Les petits appareils électroménagers : robot ménager, sèche cheveu, rasoir électrique, grille-pain, appareil photo, radio réveil, téléphone... (liste exhaustive dans la lettre du tri n° 4)

### QUELLES MOTIVATIONS POUR TRIER MIEUX ?

En déchèterie, les D3E sont triés, dépollués et **intégralement revalorisés** (métaux et autres matières premières).

La valorisation engendre des **recettes** pour la collectivité par l'intermédiaire d'un éco organisme alors que la collecte et le traitement au porte à porte sont coûteux et génèrent de la pollution environnementale !

› Coût du traitement des D3E hors collecte : 107 €/t (porte à porte)

- › En déchèterie
- 22 €/t de gestion
- Recettes à hauteur de 65 €/t

### LES BONS RÉFLEXES

- Amener les D3E à la déchèterie
- Demander la reprise de votre ancien appareil lors de l'achat ou la livraison d'un nouvel équipement équivalent

Plus d'infos sur notre site Internet rubrique déchets – Appareils électriques



## Autre raison pour bien trier

### L'augmentation annuelle de la taxe générale sur les activités polluantes

Depuis 2009, le Grenelle de l'environnement implique une augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

Cette taxe est appliquée à chaque tonne déposée dans un centre de stockage de déchets ultimes, lieu d'évacuation de l'intégralité des ordures ménagères issues de la Communauté de Communes.

#### Évolution de la taxe en se basant sur les tonnages 2009 (7 900 t)

	€ TTC/tonne	Augmentation annuelle (€)	Augmentation cumulée (€)
2008	8,66		
2009	13,72	39 974	39 974
2010	17,94	33 338	73 312
2012	25,32	58 302	131 614
2015	33,76	66 676	198 290

## Information déchèterie

### Consignes et coûts d'utilisation pour 2009



La déchèterie communautaire

La déchèterie est le lieu d'évacuation pour le recyclage et la valorisation des déchets qui ne sont pas collectés au porte à porte ou en apport volontaire.

- Au regard du nombre de personnes qui circulent sur la déchèterie, il est nécessaire de rappeler l'existence d'un **règlement intérieur** qui contribue à assurer un accueil le plus agréable possible : réduction du temps d'attente, respect du lieu de dépôt des déchets, respect de la quantité maximale de déchets à apporter... Le règlement intérieur est intégralement téléchargeable sur notre site Internet rubrique Déchets – Déchèterie.
- La **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) finance notamment l'exploitation de la déchèterie. Pour information, les coûts de ce service ne sont pas négligeables.**

#### Moyenne des volumes et prestations 2009

- Frais de gardiennage : 22 €/tonne
- Coût d'élimination de certains types de déchets comprenant location de benne, transport et traitement (hors frais de gardiennage)

	Total TTC au m <sup>3</sup>
Déchets végétaux	5,7
Bois	4,6
Métaux	- 3,1*
Papiers – Cartons	4,2
Gravats	11,2
Divers non recyclables	15,9
Déchets ménagers spéciaux (acide, solvants, peintures..)	230,5

\* les recettes provenant de la vente de la ferraille sont supérieures au coût d'élimination

- Taux de recyclage en 2009 : 73 % des déchets entrants sur la déchèterie

#### LE GESTE MALIN :

La réglette Mémotri à garder à portée de mains !



Un mémotri vient de vous être distribué avec la présente publication. Les déchets y sont classés par ordre alphabétique. Pour savoir où les jeter, il suffit de déplacer la réglette et de regarder le nombre et la couleur associés !

**BON TRI !**

## Ensemble, poursuivons le tri !

La lettre de Kitri – Lettre d'information du tri sélectif • n° 7 – SEPTEMBRE 2010

Édition : Communauté de Communes des Pays du sel et du Vermois – 3 rue du Canal, 54210 SAINT NICOLAS DE PORT • Rédaction : Services de la Communauté de Communes • Directeur de publication : Robert BLAISE • Crédits photographiques et illustrations : Communauté de Communes, Ecoemballages, PM Conseil • Dépôt légal : à parution – N° ISSN : 1769-3462 • Conception graphique et Impression : Bialec, Nancy (France) – Tirage : 12900 ex.